

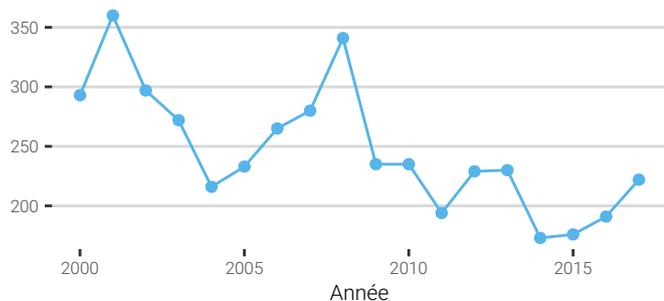
Perliculture - L'année 2017 renoue avec la croissance

Après deux années de baisse consécutive, les exportations de produits perliers repartent à la hausse. La surface de production exploitée est plus conséquente et le nombre de producteurs augmente. Les exportations de perles de culture brutes progressent de 40,5 % en volume et de 26,3 % en valeur. Le nombre de perles exportées est de 8,9 millions pour des recettes de 8,3 milliards de FCFP. Au recensement de 2017, quelques 1300 personnes déclarent travailler dans la perliculture, deuxième ressource propre de la Polynésie française après le tourisme et devant les produits issus de la pêche.

La production : une surface d'exploitation en hausse

La surface totale exploitée pour la perliculture fin 2017 progresse de 6,4 % par rapport à 2016 : elle s'établit à 8 251 hectares pour 638 producteurs autorisés, soit une moyenne de 13 hectares par producteur. Cette hausse s'explique principalement par l'essor de l'activité perlière dans l'archipel des Gambier mais également par l'ajout de grandes concessions aux Iles Sous-le-Vent. Les surfaces accordées à des fins d'exploitation perlicole sont calculées sur la base des autorisations d'occupation du domaine public maritime¹.

Fig. 1. Autorisations de travail accordées aux étrangers greffeurs de perles



Source : SEFI, ISPF

La répartition géographique des surfaces exploitées reste globalement la même que les années précédentes. L'archipel des Tuamotu représente 74 % de la surface exploitée, en baisse de 3 points par rapport à 2016 en raison de la prolifération d'algues vertes qui touche le lagon sur les îles de Takaroa et Raroia. L'archipel regroupe 475 producteurs titulaires de cartes. La surface exploitée progresse légèrement de 1,5 % et s'établit à 6 083 hectares.

La surface exploitée aux Gambier progresse de 3 points à 24 %, soit 1 983 hectares, avec l'arrivée de nombreux nouveaux producteurs et l'agrandissement des fermes. Ainsi, les îles Gambier comptent dorénavant 141 producteurs titulaires de cartes. Les îles Sous-le-Vent abritent 2 % de la surface exploitée (185 hectares), en

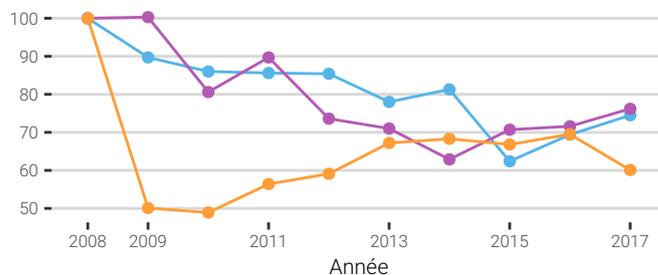
1. La surface totale de toutes les exploitations ne doit pas dépasser les 10 000 hectares fixés par le gouvernement en 2010.

légère augmentation à Tahaa et en baisse à Raiatea.

Quatre îles représentent à elles-seules 57 % des surfaces autorisées et du nombre de fermes : Mangareva, Arutua, Marutea Sud et Ahe. Les concessions autorisées restantes sont réparties sur 24 autres îles.

Le nombre de producteurs de produits perliers augmente en 2017. Il est passé de 356 à 382 (+ 26), soit une hausse de 7,3 % par rapport à 2016. Cette progression s'explique par l'essor des Gambier amorcé en 2016.

Fig. 2. Production et exportations de perles de cultures brutes (Indice base 100, année 2008)



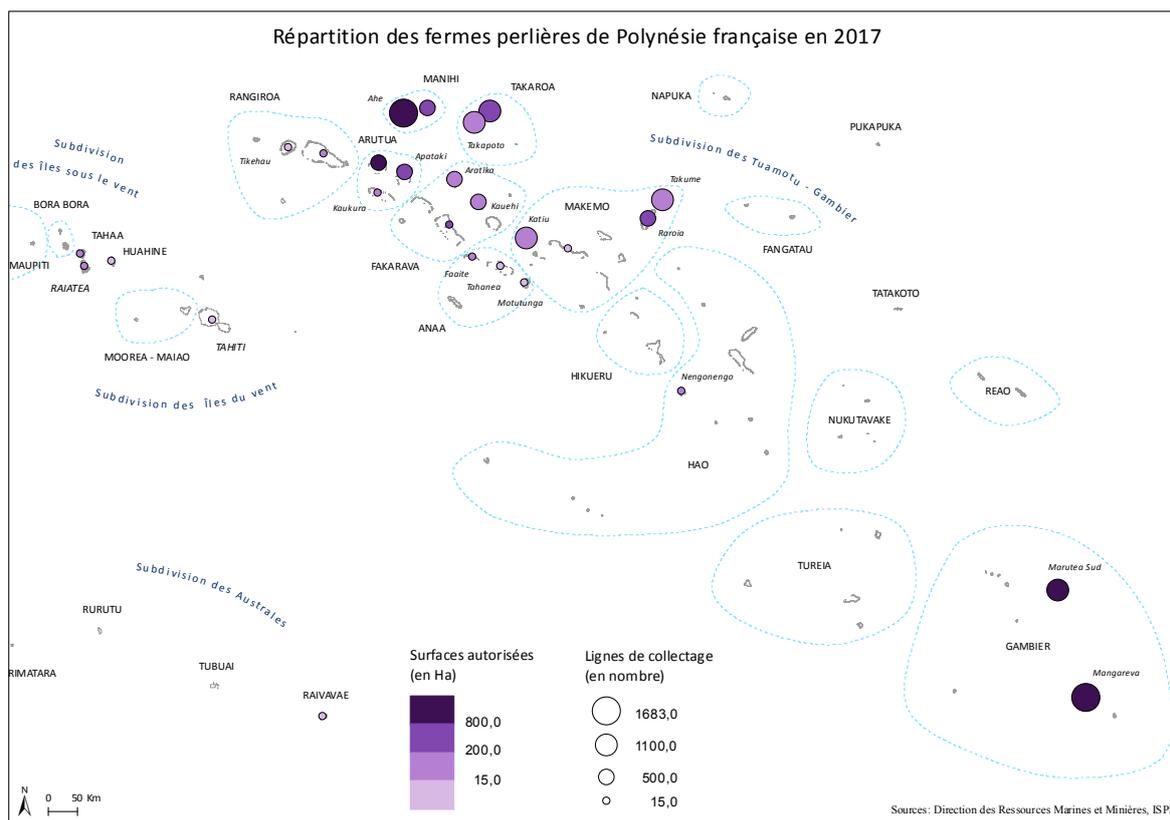
● Cartes de producteurs ● Surface totale exploitée ● Prix moy./perle exporté

Source : Direction des ressources marines, Direction des Douanes, ISPF

Le nombre de producteurs d'huîtres perlières s'établit à 560, soit une hausse de 10,2 % (+ 52) par rapport à l'année précédente. Le nombre de stations de collectage augmente également afin de fournir les nouvelles fermes, il s'établit à 8 720 (+ 7 %). Les îles concernées sont principalement Takapoto pour fournir les atolls des Tuamotu alentours en huîtres perlières et les Gambier pour sa propre production.

Le nombre d'autorisations de travail accordées à des greffeurs étrangers progresse de 16 % (+ 31 à 222). Depuis juillet 2017 (Loi de Pays n°2017-16), les producteurs de produits perliers ont l'obligation de présenter leurs productions à la cellule de contrôle qualité de la Direction des Ressources Marines (DRM) pour enregistrer

Fig. 3. Répartition des fermes perlières de Polynésie française en 2017



Source : Direction des ressources marines, ISPF

ment. Près de 3 048 100 perles ont fait l'objet d'un contrôle après production, pour un poids de 4,6 tonnes en 2017.

Le nombre de négociants est stable en 2017

Le nombre de négociants en 2017 est de 25 négociants, le même qu'en 2016, puisque quatre nouvelles demandes ont été octroyées et quatre cartes annulées.

Les ventes aux enchères internationales (VAE) organisées en Polynésie française se déroulent aux mêmes périodes tous les ans : mars, juillet et novembre. En 2017, 1,9 million de perles ont été présentées lors de ces ventes. Les enchères se font au premier prix, sous pli fermé.

Les exportations : hausse des volumes et des recettes des produits perliers

Après une baisse en 2016, les exportations de produits perliers ont rapporté 8,3 milliards de FCFP à la Polynésie française, soit une progression de 25,4 % par rapport à l'année précédente (+ 1,7 milliard de FCFP). Elles représentent désormais 64 % de la valeur des exportations locales (+ 4 points par rapport à 2016). La hausse importante des volumes commandés par les pays importateurs explique ce résultat (+ 39,7 %).

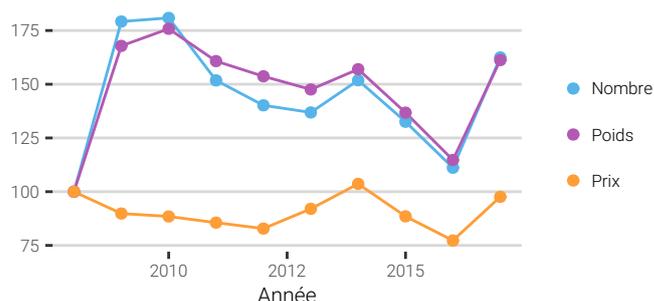
Les exportations de produits perliers sont classées en trois catégories. Les perles de culture brutes représentent 97 % de la valeur des produits perliers exportés en 2017. Les ouvrages en perles représentent 2 % de cette valeur et les keishi, mabe et autres perles de culture brutes teintées 1 %.

Fig. 4. Exportations de produits perliers



Source : Services des Douanes, ISPF

Fig. 5. Exportations de perles de culture brutes (Indice base 100, année 2008)



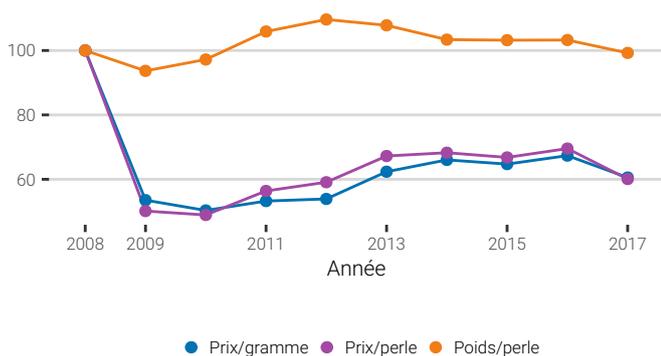
Source : Services des Douanes, ISPF

Les exportations de perles de culture brutes augmentent de 26,3 % en valeur par rapport à 2016 à 8,1 milliards de FCFP, soit un montant au dessus de la moyenne de ces cinq dernières années (7,4 milliards de FCFP). Après deux années consécutives de baisse, ces recettes représentent désormais 62,6 % de la valeur totale des exportations locales (+ 4,8 points sur un an).

Ces recettes correspondent à 8,9 millions de perles (+ 46,2 %), pesant un total de 14,7 tonnes (+ 40,5 %), soit un poids moyen par perle de 1,65 gramme, soit une baisse de 3,9 % par rapport à 2016.

Le prix unitaire de la perle de culture brute est en baisse car les volumes ont progressé plus fortement que la valeur. Le prix au gramme diminue ainsi de 10 % à 551 FCFP et le prix par perle de 13,6 % à 909 FCFP.

Fig. 6. Prix et poids de la perle à l'export (Indice base 100, année 2008)



Source : Services des Douanes, ISPF

Les exportations d'ouvrages en perles ont rapporté 146 millions de FCFP en 2017 (+ 57,9 %). Elles se situent bien au dessus de la moyenne de ces cinq dernières années (109 millions de FCFP). Cette hausse s'explique par l'important rebond des commandes en provenance des Etats-Unis (+ 68 millions de FCFP), premier importateur d'ouvrages en perles. Les exportations à destination de la France progressent de 26,2 % (+ 6 millions de FCFP) et l'Allemagne importe pour 1,9 million de FCFP, premier achat depuis cinq ans. En revanche, les exportations baissent fortement de 73,5 % pour Hong-Kong et de 39,8 % pour les pays de l'Océanie.

La Polynésie française exporte aussi les coquilles de nacre qui ont rapporté 207 millions de FCFP (+ 46,8 %).

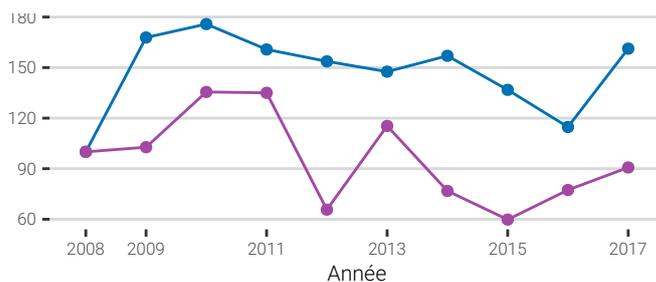
Les principaux pays importateurs de perles noires de Polynésie française sont Hong Kong et le Japon, qui se partagent respectivement 58 % et 37 % des exportations en valeur. Les achats de Hong Kong ont augmenté de 36 % à 4,7 milliards de FCFP avec un prix moyen par perle de 850 FCFP, ceux du Japon progressent de 14 % à 3 milliards de FCFP avec un prix moyen de 1 022 FCFP.

Les exportations à destination des Etats-Unis d'un montant de 113 millions de FCFP croissent de 24,1 % en 2017. Progressent aussi celles à destination de la Chine, Taiwan et le Vietnam. A l'inverse, les pays d'Océanie diminuent leurs importations de 35 %, soit 37 millions de FCFP en moins et ce, pour la deuxième année consécutive).

Les importations de nucléi, tous constitués en nacre, progressent de 17 % en 2017 à 18,2 tonnes. Ils sont essentiellement importés du Japon et de Chine, respectivement 58 % et 35 % des volumes importés. Les nucléis en corail n'ont pas été importés cette

année.

Fig. 7. Importations de nucléi et exportations de perles de culture brutes en volume (Indice base 100, année 2008)



● Exportations de perles ● Importations de nucléi

Source : Services des Douanes, ISPF

Point sur l'environnement de l'activité perlière

L'action publique

En juillet 2017, une nouvelle loi du pays n°2017-16 est promulguée, réglementant les activités professionnelles liées à la production et à la commercialisation des produits perliers et nacriers en Polynésie française. Cette loi a pour buts :

- **de restructurer la filière perlicole** pour une production mieux organisée et une offre maîtrisée ;
- mettre en œuvre **des outils de suivi et de régulation de la production** pour une bonne gestion des lagons dans une démarche de développement durable ;
- **diversifier les produits perliers** de Polynésie française et **certifier l'origine de la perle de culture de Tahiti** pour une meilleure stratégie de commercialisation ;
- un nouveau mode de gouvernance pour placer les professionnels au cœur du pilotage de la filière ;
- **un partenariat affirmé entre les pouvoirs publics et les opérateurs privés** pour une plus grande transparence et une gestion plus efficace de la filière.

Ainsi, le Forum de la Perliculture (novembre 2017) destiné aux professionnels de la profession, locaux et étrangers, a pour objectif de présenter la stratégie perlicole, initiée par le gouvernement, et d'informer sur la mise en œuvre de la loi de Pays du 18 juillet 2017. Cet événement constitue également une occasion, d'examiner, d'exprimer et d'échanger, sur toutes les facettes, les problématiques de la perliculture, et de prendre des décisions partagées sur le sujet.

La formation : diagnostic en cours pour une redéfinition de l'offre

Le Centre des Métiers de la Nacre et de la Perliculture (CMNP) a validé le bilan des formations professionnelles « perliculteur » et « spécialisation et perfectionnement à la greffe » 2016/2017 dispensées à Rangiroa, pour les quatorze stagiaires des 25ème et 26ème promotions. Sept stagiaires poursuivront leur formation de greffeur pour la rentrée prochaine prévue à compter du 18 septembre 2017. Le gouvernement souhaite rénover l'offre de formation. Un diagnostic du dispositif actuel est en cours, afin de définir l'offre de formation qui pourrait être proposée courant 2018 : recensement des besoins des professionnels, moyens mis en place, dispositifs d'insertion professionnelle, ...

La promotion

Le groupement Tahitian Pearl Association of French Polynesia (TPAFP), créé en 2014, est composé des principales organisations professionnelles de la filière perlicole. Il a pour mission la promotion de la perle au niveau international et local, mais aussi le suivi de la production et de la commercialisation de la perle.

Le ministre du Développement des ressources primaires et TPAFP ont signé une convention pour une subvention de 100 millions de FCFP, soit le double par rapport aux trois dernières années, destinée à la promotion de la perle de culture de Tahiti pour l'année 2017.

Le soutien du pays est doublé afin d'apporter davantage de visibilité à ce produit phare de la Polynésie française sur les marchés chinois, japonais et nord-américain, en partenariat avec les associations relais locales (Tahiti Pearl Association of Hong Kong et Tahiti Pearl Japan).

TPAFP engage, en 2017, un partenariat avec le groupement « Cultured Pearl Association of America (CPAA) » pour développer une application de formation nommée « Pearl as One » destinée aux professionnels intéressés par la perle de culture de Tahiti. Elle permettra d'améliorer les ventes. Par ailleurs, TPAFP prévoit également de développer ses outils de communication et notamment sa page Facebook ainsi que son site internet et prépare également un événement phare en 2018 pour rassembler l'ensemble des professionnels. De plus, TPAFP soutient la Tahiti Pearl Regatta pour une communication renforcée sur la perle durant l'événement, ainsi que l'édition de la revue « Tahiti-Luxury & Dreams » destinée à une clientèle touristique haut de gamme.

Définitions

Perles de culture brutes/perle noire de Tahiti/Perle de culture de Tahiti : appellation commerciale reconnue par la CIBJO (Confédération Internationale de la Bijouterie, Joaillerie et Orfèvrerie). Perle de culture provenant de la greffe de l'huître perlière « *Pinctada margaritifera var cumingi* », et ayant les caractéristiques suivantes :

- au moins 80 % de la surface de la perle présente des couches de nacre (aragonite) ;
- la perle doit être entière et ne pas faire apparaître soit le nucléus, soit l'emplacement du nucléus.

Ferme perlière : unité agricole sous-marine établie en lagon et participant à la production de perles. Les fermes perlières disposent de concessions marines autorisant, suivant le cas, le collectage, l'élevage et/ou la greffe. Celles pratiquant cette dernière activité sont dotées d'une « maison de greffe » (local réservé à l'opération de greffe).

Ouvrages en perles : les ouvrages en perles sont des bijoux contenant une ou plusieurs perle(s) de culture brute(s). Cela peut être de simples perles percées et enfilées.

Keishi : produit sans nucléus, issu de la fabrication de matière nacrée par le greffon dans la poche perlière et, le plus souvent, après rejet du nucléus.

Mabe (ou demi-perle) : produit issu de la fabrication de la nacre autour d'un noyau naturel ou synthétique collé sur la face interne de la coquille.

Nucléus (pl. nucléi) : bille de nacre issue d'une autre bivalve (huître), introduit dans la poche perlière.

Greffe : opération consistant à introduire dans la poche perlière de l'huître un nucléus et un greffon.

Greffon : petit morceau de la partie périphérique du manteau (chair) d'une nacre sacrifiée, introduit avec le nucléus dans la poche perlière et permettant la sécrétion de la nacre.

Concession maritime : c'est une zone d'exploitation des ressources marines situées dans le domaine public maritime. Chaque concession nécessite une autorisation.

Télécharger les données

 Autorisations de travail accordées aux étrangers greffeurs de perles (Fig. 1)

 Production et exportations de perles de cultures brutes (Indice base 100, année 2008) (Fig. 2)

 Exportations de produits perliers (Fig. 4)

 Exportations de perles de culture brutes (Indice base 100, année 2008) (Fig. 5)

 Prix et poids de la perle à l'export (Indice base 100, année 2008) (Fig. 6)

 Importations de nuclei et exportations de perles de culture brutes en volume (Indice base 100, année 2008) (Fig. 7)

Bibliographie

Eva BOUZERAND (2018) *Bilan de la perle en 2016*

DRMM (2018) *Bulletin statistique, synthèse des données de la pêche professionnelle, de l'aquaculture et de la perliculture - Edition 2017*

Editeur	Institut de la statistique de Polynésie française
Collection	Points Etudes et Bilans
Numéro	1202
Auteur de la publication	Della SIU
Rédacteur en chef	Patricia ANNEVILLE
Directeur de la publication	Nicolas PRUD'HOMME
Dépôt légal	Juillet 2020
Informations	Immeuble Uupa - 1 ^{er} étage 15 rue Edouard Ahnne BP 395 - 98713 Papeete Tahiti Polynésie française
Téléphone	+689 40 47 34 34
Fax	+689 40 42 72 52
Courriel	ispcf@ispcf.pf
Copyright	© ISPF, Papeete 2020 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée
ISSN	1247-7370

